

LES MUETS LES BAVARDS ET LES MAMANS

Pour situer le texte: “Comment de la parole peut-elle se faire jour entre des sujets, lorsqu'ils sont submergés sous les épaisseurs ouatées de la sollicitude, de la colère, ou de la peur publiques?” C'est autour de cette question que tournait la conférence ici reproduite, profitant de l'occasion fournie par le thème des XI^{es} assises du Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO) les 13,14 et 15 mars 1991, à Toulouse. Elle est sans doute la formulation la plus accomplie des thèmes majeurs qui se fédéreront ensuite autour du concept de mésinscription.

Mots-clés: action éducative en milieu ouvert, AEMO, violence imaginaire, appareil d'assistance, protection de l'enfance, le violeur et l'araignée, “droits de l'enfant”, juge des enfants, avocat, injonction de parler, dé légitimation du père.

N.B. : Les mots-clés soulignés renvoient à des concepts propres à l'auteur

Un conférencier et son public sont comme ces âmes esseulées que l'ordinateur des agences matrimoniales met en tête à tête: il leur faut se parler, mais ce qui a orchestré leur mise en présence appartient à un autre. C'est donc à partir du seul fragment de parole qui nous relie en nous ayant convoqués ici, vous et moi, – à savoir le texte inducteur de ces journées, – que je peux essayer de vous adresser la parole. De vous adresser une parole.

Et voici que le ton est déjà donné, puisque le fil rouge qui va circuler au long de cette allocution, fil tantôt apparent tantôt caché, mais à chaque instant présent, sera celui-ci: comment de la parole peut-elle se faire jour entre des sujets, lorsqu'ils sont submergés sous les épaisseurs ouatées de la sollicitude, de la colère, ou de la peur publiques? Lorsque surtout, enjeux de passions qui les dépassent démesurément, ils n'ont plus pour éviter d'incessantes irruptions cataclysmiques dans leur univers intime, d'autre issue que de se faire otages consentants et muets de discours ou de mises en scène écrits en une langue qui leur est étrangère.

Encore faut-il éviter le piège de ravalier les concepts de sujet et de parole à une phraséologie romantique qu'un certain usage délavé de la psychanalyse rend

Téléchargé sur le site <http://henri.textes.free.fr/anh/>.

Voir sur ce site les conditions de diffusion de ce texte à des tiers.

Le texte était un peu trop long pour être reproduit ici. On peut en retenir une phrase; “(...)la période actuelle connaît des modifications profondes retentissant sur les places respectives des parents, des enfants, et des tiers intervenants: la loi récente sur les enfants maltraités et les projets de loi sur les avocats d'enfants en sont deux exemples suffisamment éloquentes”

fréquente dans nos cantons. Et qui ramène, précisément, la parole, à l'état d'objet imaginaire.

Quoique le temps nous soit chichement compté, on ne pourra donc faire l'économie de rappeler en lever de rideau quelques données théoriques élémentaires.

1. Qu'aux origines de chacun d'entre nous était un chaos sauvage de mouvements pulsionnels associés à des flux incontrôlables d'images, images paradisiaques et images destructrices indissociablement mêlées: cela même qu'on appellera ici la violence imaginaire.
2. Que ces pulsions ont pour objet, et ces images pour héros, un "autre", lui-même imaginaire; un autre qui ne rentre que très progressivement et toujours très imparfaitement dans les contours de ces humains réels qui, à mesure qu'ils se dessinent dans l'espace de la perception, sont pris dans les liens compliqués de l'amour, de la haine, de la peur, de l'espoir, de la déception, et j'en passe...
3. Qu'entre l'infini désir de se fondre en cet "autre", et la terreur d'en être détruit, s'invente un échafaudage compliqué de compromis, avec cette constante que tout ce qui protège d'une possible destruction se paie d'une limite, et donc d'un renoncement, dans les possibilités d'amour.
4. Que le plus élaboré de ces compromis est celui que rend possible l'inscription dans la culture d'une société, c'est à dire dans un système multidimensionnel de signes dont la langue est à la fois le modèle et le noyau. Que cette inscription me fait advenir comme "sujet", au sens le plus grammatical du terme, ce mystérieux pronom je au carrefour d'une multitude inépuisable de propositions, je suis ceci, je pense cela, j'aime ceci, je sens cela...
5. Que ce qui définit la culture et la langue est qu'on attend d'elles que toute chose mais surtout tout humain y soit assigné à une place; et que l'enjeu en est fabuleux, parce que cette mise en ordre du monde est simultanément mise en ordre des émotions, tri entre le possible et l'interdit, et par là même garantie contre le possible retour de la violence imaginaire.

Venons en maintenant à notre sujet, donc à ce texte inducteur, qui est pour l'instant notre seul trait d'union. Nous en retiendrons deux choses, qui y consonnent comme nouveauté par rapport au socle des discours usuels sur l'assistance éducative, et paraissent donc signaler une nouvelle donne. D'abord le grand remue-ménage public de ces derniers temps autour des "droits de l'enfant" (vous m'excuserez de me mettre des guillemets dans la voix); et l'introduction de l'avocat – ou de son spectre – dans le paysage de la "protection de l'enfance".

Depuis plus de quarante ans, sous les auspices des ordonnances de 1945 et 1958, – avec bien entendu plusieurs phases qui ne nous attarderont pas ici – s'est organisé autour de ce qui avait été l'enfance coupable/ malheureuse, – coupable et malheureuse, coupable ou malheureuse, peu importe – un appareil social particulier, qui nous rassemble ici.

Cet appareil englobe des secteurs cousins, qui cultivent leurs différences sans percevoir leur profonde unité: aide sociale à l'enfance; protection judiciaire de la jeunesse, naguère encore éducation surveillée; enfin réseau des associations privées, sous-traitantes des deux précédents sous-systèmes, mais fortement cimentées au bloc dit de "l'enfance inadaptée". En fait le tout apparaît comme le noyau d'un système plus large que nous appellerons le "système d'assistance".

Ce système est la projection dans l'espace social d'une réorganisation historique du regard social sur cette enfance coupable/ malheureuse. Réorganisation de même type que celle qui fabriqua au

XIXe siècle l'appareil psychiatrique. On peut schématiser ainsi cette réorganisation, en prolongeant notre *digest* théorique de tout à l'heure. Deuxième énumération donc:

1. Ce qu'une culture code comme déviant, c'est ce qui s'inscrit dans le réel comme non-symbolisable, comme impensable au sens strict du terme;
2. Le non-symbolisable se reconnaît à l'effet d'effraction qu'il produit dans l'enveloppe psychique, dont on a vu que le tissu de sens de la culture est la forme la plus élaborée;
3. Cette effraction est vécue subjectivement comme retour en force d'une horreur archaïque qui est par essence horreur de la violence Imaginaire. Il est difficile de faire admettre que toute violence est imaginaire, puisque ce sont précisément des faits bien réels qui la font resurgir par delà le refoulement. Dire qu'elle est imaginaire n'est donc pas dire qu'elle est le produit d'une illusion. C'est dire qu'un état de fait est dit violent quand il convoque des fantasmagories archaïques terrifiantes.

On sait bien du reste que tel état de fait qui fait violence aux uns ne fait pas violence à d'autres. Ainsi l'excision est pour les uns le comble de l'abominable, pour les autres respect rassurant de la coutume. Mais il est évident que partager une même culture, c'est partager du fait même un trésor commun de représentations associées aux fantasmes de violence.

Cf sur ce site le texte "C'est quoi, au juste, la violence?"

4. Ce qui est nommé horreur ou violence au dehors est donc ce qui nous envahit d'horreur et de violence au dedans, ce qui suscite en nous des mouvements pulsionnels dont la violence peut nous détruire de l'intérieur. La seule vraie violence, c'est la mienne.
5. Les procédures sociales traitant la déviance s'analysent toutes comme des tentatives pour enkyster l'horreur, c'est à dire, faute de pouvoir vraiment la symboliser, en stopper les effets ravageurs sur le tissu de sens: brûler le déviant, le marquer au fer, le sacraliser, l'enfermer, le morigéner, le dénoncer, rire de lui, sont ou furent autant de tentatives de ce genre. Avec des variantes selon qu'il s'agit d'une horreur à l'état pur qui a emporté tous les barrages symboliques, ou d'une horreur seulement pressentie à travers un amincissement, une désorganisation, ou une mise en porte-à-faux, de ces mêmes barrages symboliques.

Mais dans tous les cas, ces procédures concrètes ont essentiellement une valeur de restauration symbolique, organisant et mettant en scène des figures emblématiques et des mythes dont la fonction est à la fois de marquer, de masquer et de contenir les trous d'horreur et de violence. Le déviant de chair et d'os n'est jamais que l'emblème de sa déviance.

6. Notre époque se caractérise par une tentative originale qui est d'en faire l'objet d'un traitement spécialisé sous la caution d'un supposé savoir, ou plutôt d'un savoir supposé savant, relevant le plus généralement, mais pas uniquement, des catégories de la médecine.

1945 modifié 58, c'est donc essentiellement la mise en œuvre autour de l'enfance coupable/malheureuse d'un "traitement spécialisé" confié à la compétence d'institutions méritoires, grâce auquel la violence du regard commun porté sur elle s'est trouvée mise en suspens. La peur, la haine et la pitié, ces explosifs redoutables, ont été dès lors confiés pour désamorçage à ce corps

de démineurs hautement spécialisés que nous sommes tous ici, mesdames et messieurs, supposés être.

Pour comprendre les ressorts de cette tentative spécifique d'enkystement de la violence, il faut noter que les fantasmagories archaïques convoquées par telle ou telle forme de déviance ne refluent pas dans leur forme originare indifférenciée: c'est bien dans la culture qu'elles font irruption, et l'on constate qu'elles y reviennent marquées d'une élaboration minimale, sorte d'écho élémentaire du processus de différenciation des sexes inséparable de l'entrée dans la culture. A savoir qu'elles sont "refendues", en deux figures symétriques et antagonistes: d'une part celle du mâle violent-violeur; d'autre part celle de la mère-araignée (c'est à dire à la fois dévorante et pleine d'innombrables pattes...).

Ce n'est donc pas *un* monstre qu'il faut exorciser, mais *deux*, ce qui ouvre une marge intéressante de jeu dans la mise en scène. Et en effet, après la 2e guerre mondiale, le premier instrument de la mise en suspens fut un retournement: celui de la figure de l'adolescent délinquant, alors incarnation de la violence mâle, basculé vers la figure de l'enfant-victime; victime de sa famille, ou de "la société", mais toujours dans le registre d'une violence maternelle faite de carence, d'étouffement et de mauvais soins.

Ce basculement était nécessaire pour échapper aux catégories de la répression. En réalité ce fut fait en deux temps. La violence imaginaire est de telle nature qu'elle ne comporte pas en elle-même la désignation d'un sujet et d'un objet. Il y a de la violence, détruisant tout d'un même mouvement, sujet ou objet. C'est dans le travail pour la réduire que s'y substitue un scénario où peut se discerner un sujet: le monstre violent; un verbe: l'acte violent représentable (comme tuer, paralyser, dévorer, violer, etc.); et enfin un complément d'objet direct: la victime. Alors la haine pour le monstre peut se dissocier de la sollicitude pour la victime.

On eut donc d'abord, pour innocenter l'enfant, une période romantique articulée autour du thème de la carence, – souvenez - vous: "leur donner tout l'amour dont ils ont été privés". Mais la figure maternelle idéale ainsi convoquée contre la méchanceté de l'appareil répressif était prompt à se retourner en mère abusive aussi dangereuse que la mère carencielle elle-même.

Le traitement spécialisé fabrique en revanche une figure mythique de compromis, admirablement adaptée au recyclage de la violence en bonté: celle d'une sollicitude armée de science. C'est en gros à cela que sert la médecine dans les sociétés contemporaines. Condensé de l'infirmière "nurse", du chirurgien maniant le scalpel pour le bien du malade, du savant corrigeant les excès potentiels d'un amour dévorant. Même lorsque ce n'est pas la médecine au sens strict qui est convoquée à l'avant-scène, c'est toujours aux catégories de la médecine que sont implicitement assimilés, avec de nombreuses variations secondaires, les acteurs de l'intervention spécialisée: que cela leur plaise ou non.

Cette admirable simplicité ne vaut bien sûr que pour les "utilisateurs" du mythe, c'est-à-dire monsieur tout le monde: tous ceux à qui ce supposé savoir ésotérique sert de garantie magique contre le débordement de violence imaginaire. Il resterait à analyser par quelle alchimie le système d'assistance a pu se permettre de supporter, de l'intérieur, pour pouvoir en assumer la gestion quotidienne, les mêmes fantasmes communs de violence insoutenable, dont ses acteurs n'étaient évidemment pas indemnes de par la seule intronisation de leur embauche ni même de leur diplôme. Ce serait simplement poser la question de ce qui rend possible la position éducative, d'une part, la position psychologique de l'autre. Question un peu vaste pour aujourd'hui.

On limitera donc cette question gigantesque à cette autre: comment le système d'assistance est il aujourd'hui percuté par la ré-irruption du regard commun, qu'il ne peut plus retenir, parce qu'il échoue de plus en plus à le rassurer magiquement? Ré-irruption sous forme de retour en force des fantasmagories de la violence mâle, sans toutefois que ce retournement inverse du précédent nous ramène pour autant au *statu quo ante*, car la distribution des rôles a changé dans la pièce. L'enfant y reste victime, mais cette fois du mâle adulte, batteur et violeur de femmes et d'enfants. Le climat de terrorisme intégriste et de chasse aux sorcières développé ces derniers temps autour des abus sexuels constitue à cet égard la pointe extrême de ce second retournement.

Impuissance qui n'a depuis fait que croître, et qui rend compte du retour en force dans le discours médiatique et politique de thèmes que les "spécialistes" croyaient caducs depuis un siècle.

Tout se passe comme si, aux deux figures clivées de la violence imaginaire, correspondaient deux systèmes pratico-idéologiques: à la violence maternelle le système protecteur – il s'agit "d'éloigner" une mère nocive pour lui "substituer" une mère tutélaire; à la violence mâle, le système répressif – il s'agit "d'arrêter" – arrêter quelqu'un, ou de façon plus brute, "arrêter ça".

Je préfère aujourd'hui le terme idéopraxique, simplement plus élégant.

Sans chercher trop loin pourquoi, dans un contexte historique et sociologique donné, l'un ou l'autre correspond à une position plus économique et devient ou redevient donc dominant, on peut avancer, brièvement, que cela est directement lié à la capacité d'un moment d'histoire à assumer l'usage de la force comme reprise symbolique de la violence imaginaire. Les moments d'inquiétude ou de pessimisme, souvent sous-produits des crises économiques, conduisent à valoriser la répression de la violence mâle. Les moments au contraire où notre société se représente à elle-même comme marchant vers l'abondance dans la paix retrouvée font de la force non plus un rempart à la violence mais une figure de la violence, et obligent à ce détour compliqué d'un retournement de la violence en sollicitude généralisée.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'introduction de l'avocat dans un paysage où il aurait naguère fait figure de martien. Introduction d'ailleurs en deux temps, puisqu'il l'a d'abord été timidement, il y a quelques années, comme défenseur des familles. C'était alors la pointe extrême de la sollicitude généralisée, prise dans son mouvement épuisant de réitération du recyclage des monstres en victimes. Après l'enfant dangereux, l'enfant-victime de sa mère, ou d'un environnement symboliquement assimilé à une mère dangereuse; puis, cette mère ou quasi-mère

un fois ramenée à l'état infantile par l'intervention publique, sa propre reconversion en enfant victime de... sa propre mère, ou de la société .

Voire même d'une partie de l'appareil d'assistance dénoncée par une autre partie – on a vu par exemple, des fonctionnaires de la DASS entraînés en justice par des familles largement soutenues, pour ne pas dire téléguidées par des associations caritatives. Au terme de sa course-poursuite pour trouver un persécuteur non transformable en victime, tout se passe comme si le système d'assistance n'avait d'autre issue que de se retourner contre lui-même en se clivant et en se faisant champ clos de combats fratricides.

Mais le jeu change de nature quand l'avocat, comme il semble bien l'être aujourd'hui, est convoqué symboliquement pour recueillir la dénonciation par l'enfant-victime de son présumé tortionnaire: "tu peux le dire qu'il t'a battu; tu peux le dire qu'il t'a touchée". Les remous que l'irruption de cet intrus soulèvent dans le petit monde de la "Protection de l'Enfance" pourraient passer pour un juste retour des choses, et je ne résisterai pas au plaisir malin de noter que l'entrée par effraction des mœurs du "droit" dans notre petite affaire de famille, je veux dire dans le travail social, ressemble furieusement, par ses effets, à celle du travailleur social mandaté, dans les familles signalées... Chacun son tour...

On peut se demander si la préoccupation qui circule à travers le texte inducteur ne traduit pas l'amorce d'une sorte de mise en scène fantasmatique de la rivalité entre des clans luttant, l'un pour conserver, l'autre pour conquérir, le monopole de la protection sur un territoire; voire l'amorce d'un partage des territoires, le travail social pouvant se camper en protecteur de la famille assistée, donc symboliquement de la mère-enfant, si d'aventure l'avocat d'enfants parvenait à s'imposer comme protecteur de l'enfant.

Quels sont donc les atouts de cet intrus ainsi accueilli avec la plus grande méfiance? Il est présumé redoutable parleur, ce personnage que l'argot spécialisé désigne comme un "bavard". Nous pourrions nous en accommoder avec peut-être un certain mépris secret. Mais il est en outre, et peut-être surtout, désigné ici, dès l'entrée, comme oreille. Alors là, la blessure est insupportable pour les professionnels de la confiance que nous sommes tous, notamment quand nous œuvrons sous l'invocation de la psychologie. Nous imposer un challenger précisément sur ce terrain, c'est laisser planer une sorte de doute, injuste bien sûr, et en tout cas injurieux, sur ce dont nous sommes peut être le plus fiers: l'inégalable qualité de nos oreilles.

Mais il y a peut-être des questions plus sérieuses. On y introduira en observant que la sphère du judiciaire est présente dans le système de protection de l'enfance depuis l'origine. Mais il n'est pas indifférent, justement, que ça ait été alors sous la figure du juge, et que ce le soit aujourd'hui sous les espèces d'un "bavard". Car c'est peut être bien le statut douteux de la parole en cette histoire qui risque d'affleurer sous les nobles discours. Ce qui pourrait se formuler en une seule

question simple: ces victimes que l'on se proclame *urbi et orbi* disposé à écouter, sont elles en mesure de parler, du moins d'une parole audible?

Car le nœud de la thèse ici soutenue est que des êtres de chair et d'os ne peuvent être ni sujets ni destinataires d'une parole, lorsqu'ils sont assignés à occuper des rôles sur une scène imaginaire – que ces rôles d'ailleurs soient merveilleux ou, comme dans le cas qui nous occupe, effroyables. Ce qui est devenu banalité à propos du nourrisson, de "*l'infans*", – à savoir qu'il ne peut accéder à la parole dite ou entendue qu'à mesure qu'il meurt comme enfant imaginaire de ses parents, – l'est moins à propos des figures de l'horreur dont nous parlons ici et par qui adviennent votre existence sociale, vos emplois et vos institutions. Si en effet, comme on l'a vu, une réalité sur laquelle vient se fixer un trop plein d'émotions violentes et non symbolisables, ne peut être qu'enkystée, gelée dans l'immobilité de la fascination, alors on ne peut être à la fois sujet et allégorie, parce qu'il est interdit à l'allégorie de s'écarter de la figure close où elle est contenue. Ainsi, entendre des fragments de vérité de "*l'infans*" comme du "*devians*", n'est il possible que si la nostalgie fusionnelle ou la terreur ont trouvé d'autres moyens de s'évacuer.

Qu'elles s'évacuent peu ou prou n'est heureusement pas impossible. Mais ce qui nous rassemble ici, n'est pas le tout des pratiques réelles: c'est leur aspect institué. Et les effets de la désignation instituée dans les catégories de la déviance, comme ceux des discours spécialisés, quels que soient d'autre part leur valeur théorique, ne vont que dans le sens d'une injonction d'adéquation à ces figures emblématiques.

On use plus couramment aujourd'hui du mot "stigmatisation".

Simplement les choses sont un peu compliquées par la place importante que le discours constitué contemporain ménage à une idéologie, et j'irai jusqu'à dire une prédication, de la parole et de l'écoute. Autrement dit que l'injonction d'adéquation à la figure emblématique prend la forme paradoxale d'une injonction de parler.

A vrai dire ce n'est pas une nouveauté. Foucault nous en a donné deux exemples éclatants au XIXe siècle. L'un en éditant la confession de Pierre Rivière, échantillon d'une pratique très commune des médecins aliénistes qui faisaient écrire ainsi les fous, non pour les entendre comme sujets, mais pour enrichir la représentation de la "maladie" où il fallait les objectiver. L'autre en montrant que la prétendue pudibonderie victorienne masquait une passion de "faire avouer" la sexualité. Bien plus anciennement, du reste, l'Inquisition ne procéda pas autrement, arrachant de complaisants et minutieux récits de péchés et de diableries; et, plus récemment, la pratique de l'autocritique publique releva du même mouvement: c'est-à-dire inviter ou obliger à parler, non dans le risque de laisser déranger la langue de l'auditeur, mais au contraire pour mieux assurer par une incessante vérification la cohérence d'un discours indérangeable.

Dans les partis révolutionnaires d'avant la chute du Mur de Berlin.

Car s'en tenir à la fonction de la langue comme exorcisme de l'horreur archaïque, c'est encore la mythifier. Il y a en effet une infinie distance entre la sûreté qui en est requise, celle d'un ordre universel et intangible déposé en quelque tabernacle divin, et la réalité banale de l'échange linguistique. La valeur signifiante du langage n'est pas établie, elle est péniblement et très imparfaitement reconstituée en permanence dans l'échange de paroles, dans l'insécurité indépassable du malentendu, puisque, *stricto sensu*, je ne saurai jamais ce que l'autre entendra de ce que je lui dis ni ce qu'il entendait me dire en me parlant.

Tout échange de parole est risque d'une rencontre avec une langue partiellement étrangère, risque d'un remaniement, fût-il imperceptible, de ma propre langue, risque de souffrir de la fragilité de la langue. Il en est de la langue comme de la mort. On ne peut vivre que dans une croyance implicite en l'immortalité adossée au savoir que nous sommes mortels. On ne peut parler que dans une croyance implicite dans le sens des mots adossée au savoir qu'ils sont au mieux des tentatives désespérées de mise en sens.

Risque bien plus grand encore, la langue est marquée à jamais de nous être advenue au fil de l'histoire œdipienne. L'allégeance à cet ordre supposé du monde, qui semblait promettre de mettre tout et tous à sa place, ne nous a sauvés de l'horreur archaïque qu'en nous précipitant dans la terreur de n'avoir pas de place dans l'espace des liens d'amour possibles. Parler et être entendu, c'est donc dans le même mouvement tenter, comme on l'a vu, d'ordonner le chaos des émotions dans l'unité d'un sujet, mais aussi tenter de vérifier que ce sujet est bien objet de l'autre, objet d'amour.

Ainsi, parce que parler c'est espérer l'amour, parler est aussi faire la guerre, puisque la guerre est fille de la réciprocité de la peur. Ecouter, c'est aussi tenter de réduire l'autre au silence pour substituer à sa propre parole celle que l'on est prêt à entendre, sitôt du moins que se profile le double danger que la communauté de langue ne soit que tour de Babel, ou que le sujet que j'essaie d'être ne puisse être l'objet de cet autre qui me parle. Alors, à combien plus forte raison quand cet autre est préalablement constitué comme emblème de ce qui met la langue commune en danger. Mais en retour, de sa propre part, comment se risquer à inventer des mots pour faire émerger péniblement sa vérité, au milieu d'un aréopage qui incarne une vérité où je n'ai d'autre place que celle de l'horreur?

Ainsi s'explique l'apparent paradoxe du mouvement contemporain qui, d'un côté, invoque les "droits de l'enfant" et les symbolise par le possible recours à l'avocat; et qui, dans le même temps, enferme l'enfant concret dans le carcan rigide d'une figure conventionnelle: celle de l'enfant-victime. Il n'y a pas besoin d'être grand psychanalyste pour lire dans cette figure la transcription directe dans l'espace culturel du fantasme archaïque "un enfant est battu", fantasme qui lui même

exprime le versant d'horreur de ce même enfant imaginaire, dont l'enfant merveilleux est le versant idéal.

On voudrait que les droits de l'enfant soient droit d'être enfant réel, avec ses contradictions impossibles, ses sentiments inavouables parce qu'intranscriptibles en langue d'adulte, avec ses grandes terreurs de petites choses et sa tranquillité étonnée devant ce qui fait fondre ou bondir les grands. Hélas, je crains bien que cette grande cause médiatique ne soit, à l'ouverture d'un droit de parole ce que le *Canada dry* est à l'alcool. Effet "*canada dry*" comparable à celui qui fit naguère avancer de trois ans l'âge de la majorité civile alors même que le statut social d'adolescent s'étendait vertigineusement au delà de la limite de temps jadis admise. On peut se demander si l'avocat n'est pas d'abord appelé pour transcrire ce qu'aura pu lui balbutier l'enfant en une langue recevable où, l'enfant supposé entendu, – au sens où l'on dit que la cause est entendue – aucune atteinte à l'enfant-emblème ne serait plus à craindre.

Tout cela pour faire... entendre que l'orchestration d'un discours déjà jugé peut bien se donner l'habileté d'inclure une mise en demeure de parler: cette passion de faire avouer verrouille un insondable mutisme. Protéger ou entendre: il faut choisir.

Les oscillations historiques ci-dessus évoquées, font que, dans notre histoire, ces muets qu'on met en demeure de parler sont deux, emboîtés l'un dans l'autre: l'enfant; et sa famille. Mais puisque se sont dégagées plusieurs variantes du système monstre/victime, une certaine spécialisation s'est progressivement fait jour. Par exemple, dans les espaces voués à l'AEMO, c'est de plus en plus de la famille qu'il s'agit, et de l'enfant seulement à travers le filtre épais de la famille. Cela est assez bien attesté par la préoccupation insistante du texte inducteur de ces journées. Dans les internats, c'est généralement le contraire.

Encore faudrait-il regarder à deux fois la préoccupation affichée de ne pas disqualifier la famille. Préoccupation assurément louable, mais... **en est-il encore temps?** Car si la famille a pu devenir objet dominant de sollicitude, ce n'est qu'après avoir été innocentée d'abîmer l'enfant: non point innocentée par un non-lieu, – bien au contraire elle ne cessera plus jamais d'être désignée comme dangereuse. Je me surprends même parfois in petto à paraphraser Figaro qui demandait: "aux qualités qu'on exige des domestiques, connaissez vous beaucoup de maîtres qui seraient dignes d'être valets?" Toute honte bue, je vous avoue que dans l'éducation de mes enfants, je ne suis pas toujours sûr d'être digne d'être cas social. Non, si la famille est innocentée, c'est par l'excuse de minorité. Votre objet de sollicitude, c'est la famille devenue elle-même enfant, préalablement réduite au statut social de mineur par l'effet symbolique de la mesure judiciaire. C'est sur ces effets qu'il nous faut maintenant nous arrêter.

Plus précisément encore, sur le premier, et le moins contournable de ces effets: la délégitimation quasiment mécanique du père. Ne prenez pas ombrage de ce que je vais vous dire:

vous n'y êtes pour rien. Mais vous y seriez pour quelque chose de le méconnaître ou de vous payer de mots à ce sujet. **Qu'un Salomon soit institué dans le pouvoir de dire qui des deux mères, – la mère de l'enfant ou l'immense institution maternelle protectrice. – est la "vraie bonne" mère suffit à soi seul à dissoudre la place de père.** Le fantasme que l'idéologie des "droits de l'enfant" pourrait avoir pour effet de "déqualifier les familles", est donc assez ironique: car, déqualifiées, les familles le sont déjà, radicalement, et les vertueux efforts pour les "requalifier" par de savantes stratégies éducatives ne peuvent avoir d'autre effet que de décoration ou d'alibi.

Encore faut-il tenter là encore d'être précis sur les notions fortement chargées émotionnellement, d'une part, de légitimité et d'invalidation; d'autre part de paternité.

Rappelons d'abord que la légitimité n'a aucune existence "naturelle". Comme pour bien d'autres signifiants, ce qu'elle désigne n'est que "ce qu'on en pense". C'est même l'un des paradoxes des rapports entre le droit et la sociologie, puisque le premier distribue des légitimités en remontant progressivement dans un arbre des autorités légitimes, jusqu'à remonter à une fondation qui fut par essence transgression d'une légitimité antérieure. Toute constitution s'origine dans un putsch ou une révolution. Plus simplement encore, n'est légitime que ce qui est reconnu comme légitime, et des légitimités qui s'affrontent règlent leur litige par des rapports de force souvent sanglants. Toute ressemblance, etc. , etc. ...

Par conséquent, décrire les ressorts psychiques de la légitimation ne confère aucune valeur axiologique intrinsèque à aucune légitimité. Si quelqu'un veut fonder du droit sur une argumentation psychanalytique, c'est un analyste faussaire. Par exemple, ce que je viens de dire n'implique pas qu'il serait toujours mal venu de prendre le risque de la délégitimation paternelle. Il m'arrive de convenir en certains cas qu'elle est la moins mauvaise solution. Ce qui est indéfendable en revanche, parce que contradictoire, c'est de se lamenter ensuite interminablement de l'absence ou de l'inconsistance desdits pères. Ou encore de se scandaliser qu'ils ne leur reste plus d'autre issue, quand ils sont encore là, que de s'identifier en bloc au personnage du "mâle", ou plus exactement du nourrisson tyrannique dans sa mâle revendication. Y compris le cas échéant dans sa version paranoïaque, pour ceux qui ont le mauvais goût de traduire en révolte meurtrière la blessure de s'être crus pères et d'être sans ménagements ramenés à leur rang de gamins irresponsables.

Ou, plus profondément encore, inconséquence de ne pas voir que les femmes de leur côté n'aient plus elles mêmes d'autre issue que d'osciller entre la maman et la putain, s'il est vrai qu'il n'est de féminité que là où de la paternité est possible. Ou enfin, et surtout, pour ce qui nous occupe, de se gargariser de la Loi à bouche que veux tu, et avec abondance de majuscules. "Ils ont insulté la plaie de la fille de mon peuple, en criant: Paix, Paix - là où il n'y a point de paix".

C'est de Jérémie. Ici encore on peut paraphraser: "Ils ont insulté la plaie de la fille de mon peuple, en criant: la Loi, la Loi, – là où la Loi s'est à jamais perdue dans la toute-puissance maternelle."

Pour comprendre les processus de légitimation et de délégitimation, il faudrait peut-être se désintoxiquer préalablement en faisant subir une épreuve de désidéologie à la prétendue idée de "Loi", ce qui permettrait peut être d'accéder au véritable concept analytique en se soumettant précisément à l'épreuve de ce qui le fonde, c'est-à-dire l'épreuve de la castration. Voilà au moins un concept analytique que le système d'assistance ne s'est pas empressé d'adopter! C'est bien pourquoi du reste on n'arrête pas d'y appeler "Père" ce que la théorie nomme, elle "imago de la mère phallique", tandis qu'on y utilise cette dernière expression pour stigmatiser des viragos tyranniques et moustachues.

Epreuve de castration, c'est-à-dire épreuve de relativité et de finitude, épreuve du grand vide de l'Olympe. Epreuve commune à tous, femmes et hommes, quoiqu'en des versions différentes, à tous y compris les pères, les chefs, et les juges. Ce qui identifie un père comme père n'est pas qu'il serait dépositaire de force, de sagesse, de justice ou de maîtrise. Il y en aurait peu. Ce qui l'identifie est d'être institué dépositaire d'une économie de sens qui inscrit chaque enfant, comme sujet, dans une lignée; et qui ne l'y inscrit que parce qu'un homme comme tous les hommes, sans autre privilège, en a été arbitrairement chargé par une femme comme toutes les femmes, sans autre privilège, dans le désir même qui fit naître chaque enfant.

La forme même de la légitimité est le produit du travail douloureux de l'enfant pour réorganiser la scène œdipienne primitive, celle qui ne lui laissait aucune chance parce qu'elle reposait sur le fantasme de parents se suffisant totalement l'un à l'autre. Réorganisation qui fait surgir simultanément la question de sa naissance, la question de la mort, la question de l'enfance de ses propres parents, la question de la généalogie, toutes questions essentielles pour ouvrir au processus identificatoire.

Au double sens du verbe s'identifier : "se faire même que..." et "se faire une identité", donc se faire soi; double sens qui n'en est qu'un, parce que se faire "même que" n'est que secondairement imiter, et que c'est principalement essayer de déchiffrer et de faire mien l'ordre du monde où ma naissance a pris sens, comme il avait donné sens à la naissance de mes parents et des parents de mes parents... Ainsi mes parents n'ont-ils pas à rendre compte de la légitimité de leur histoire, puisque c'est leur histoire qui fonde toute légitimité. Quand bien même cette histoire ne serait que guenille, "guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère". Pour l'enfant des familles "tuyau de poêle", ce qui est aux yeux des bonnes gens effarés carence et négativité, est plutôt trop plein et surcroît d'énigme.

Ce remaniement de l'histoire œdipienne qui permet à l'enfant de grandir en l'inscrivant dans l'histoire tout court, n'est pas entravé mais au contraire conditionné par la fragilité qui affecte fantasmatiquement les deux acteurs du couple parental et par là le couple lui-même. Nous sommes ce que nous sommes parce que notre père, et celui de notre mère, n'étaient que ce qu'ils étaient, et parce que notre mère était femme. L'une fragile de se savoir, comme femme, dépositaire médusée d'une identité blessée; l'autre fragile de l'écrasante terreur d'avoir à remplir une place qu'aucun homme jamais ne put remplir, même qu'il ne peut s'y risquer que parce que son propre père n'a pu lui-même la remplir qu'au nom de son père qui lui-même...; fragilité dont la seule évocation emplit chacun d'une douleur secrète - "dites ces mots: ma vie, - et retenez vos larmes..."; mais organise secrètement en chacun ce dialecte propre de la langue commune qu'on appelle une identité.

Fragilité pourtant avec laquelle chacun ruse sans cesse, en essayant de lui substituer la positivité imaginaire de la virilité et de la maternité, ces deux vieilles connaissances, si rassurantes dans leur familiarité; car les muscles d'un mâle et le ventre ou les seins d'une mère, ça c'est du plein, ça c'est du visible, ce n'est pas comme l'être femme ou l'être père, dont nul n'a jamais rien pu se représenter. Et pourtant ce sont bien ces deux positivités rassurantes que nous avons vu se dégrader en figures grimaçantes du violeur et de l'araignée.

La disqualification parentale qu'opèrent mécaniquement les mesures d'assistance éducative n'annulent certes pas la filiation: elles introduisent un hiatus entre les repères d'identité parentale et ceux d'une société globale symboliquement assimilée à la chaîne totale de la généalogie. La communauté sociale à laquelle j'appartiens est en quelque sorte pour l'inconscient la projection synchronique de la généalogie. C'est donc moins, dans le fantasme de l'enfant, entre lui-même et son père que passe la rupture mythique qu'elle instaure, qu'entre le père et ses ancêtres mythiques: effet comparable du reste à celui qu'introduit la migration avec laquelle, comme par hasard, elle se cumule si souvent. Ou d'une autre façon, à celui du diagnostic précoce de handicap grave. Elle carie à la racine le processus identificatoire de l'enfant, en invalidant rétrospectivement le coup d'audace lui-même par lequel ses parents avaient tenté de s'instituer parents.

Last but not least, en mettant l'enfant en position de ne pouvoir fabriquer que des symptômes autour de ce vide identitaire, l'intervention du système de traitement spécialisé, médical ou médico-judiciaire, se justifie elle-même indéfiniment: l'enfant était bien en danger, puisqu'il va mal... Elle se pérennise, se prolonge aux générations suivantes: ainsi à la place vacante d'une histoire se développe à perte de vue le destin de la répétition. Pour les dynasties de cas sociaux n'existant que par leur symbiose avec le système d'assistance, et réciproquement, comme il convient dans une symbiose, le moment même de la délégitimation se perd dans une origine confuse, et la décision judiciaire y est devenue routine d'entretien d'un mode d'existence sociale stabilisé.

Certes cette rupture de légitimité ne fait pas toujours question au système d'assistance. Je dirais même qu'elle y fait assez rarement question. Les acteurs de l'intervention publique peuvent parfaitement et ne se font souvent pas faute de se clore dans la satisfaction du devoir accompli. Avoir conjuré la violence imaginaire que suscitait en eux le fantasme de l'enfant en danger se confond projectivement avec la certitude d'avoir contribué à ce qu'on nomme volontiers le "bien de l'enfant". Les "troubles" qu'il ne cessera de "donner à voir" au long de sa vie seront interprétés comme preuve récurrente du danger qu'il avait couru. Au contraire, on s'ingéniera à intervenir de plus en plus précocement, dans une idéologie de la prévention qui finit par s'appliquer avant même sa naissance, voire avant sa conception.

Mais pour d'autres, c'est moins simple; pour ceux surtout qui comme vous doivent fréquenter de près la famille et l'enfant, et assumer le risque prométhéen d'être les Pygmalions des familles; car après tout, nous sommes tous d'anciens enfants terrifiés de l'idée d'avoir quelque puissance sur le couple de nos parents, et intervenir dans "une" famille, même perçue très détériorée, c'est toujours aussi redoutable que d'avoir du pouvoir sur ses propres parents; et pour ceux aussi qui sont arrivés au travail social moins pour s'accomplir dans une maternité généralisée - et je ne parle pas que des femmes! - que pour sonder les failles de leur propre histoire et de leur propre généalogie.

Ceux-là donc en conçoivent une culpabilité aiguë ou rampante qu'il faut bien à son tour exorciser. C'est alors un déploiement de tentatives conjuratoires. On s'essouffle à "travailler avec les familles", à les "requalifier", à "redonner sa place au père". Mais bien sûr, rien n'y fait.

Car dès lors qu'est accomplie cette délégitimation, - et plus encore quand elle l'est depuis plusieurs générations, - il n'est plus place que pour un monde de mamans, de tout statut, de tout âge, et de tout sexe. La famille assistée est sans retour, et en un consensus auquel elle participe au premier chef, positionnée comme ces jeunes mères tenues en lisière par leur mère ou leur belle-mère, parfois les deux; ce qu'elles sont d'ailleurs souvent au sens propre autant que, métaphoriquement, dans leur rapport au système d'assistance. À dire vrai, il n'y a plus place que pour une gigantesque maman tentaculaire, sorte d'hydre immortelle et anonyme, en même temps que jeu de poupées russes où s'emboîtent à l'infini des mères-enfants: d'enfant en mère, de mère en grand'mère, de grand'mère en travailleur social, de travailleur social en institution sociale, d'institution en D.A.S.S....

Me pardonneriez vous de confier que j'ai trouvé un peu risible d'opposer en un tel contexte "aide " et "contrôle". Car, dites moi, quelqu'un peut-il m'expliquer la différence? la sollicitude et la maîtrise ne sont qu'une seule et même métamorphose de la violence omniprésente qu'elles cherchent à extirper. Ce lien entre sollicitude, maîtrise et violence potentielle n'est pas imputable à

chaque acteur pris séparément, qui peut même bien s'en défendre; il découle imperturbablement d'une irrésistible logique inconsciente.

Pour l'illustrer j'évoquerai ici le début de l'*Électre* de Giraudoux. Électre, vous le savez, est fille d'Agamemnon, ce père mort, précisément, et mort d'un meurtre déguisé, précisément. Au début de la pièce, il est longuement question, en son absence, de la marier au jardinier. Pour son bien, évidemment, vous pensez. Mais bien vite il apparaît que cet heureux événement vise à contrôler le danger potentiel que représente cette fille pas comme les autres. Et puis il y a là une espèce de clochard sorti d'on ne sait où - "il délire", dit l'un, "c'est un mendiant"; "il radote", dit l'autre, "c'est un Dieu". Un mendiant qui n'avait même pas l'air de suivre la conversation et qui s'écrie d'un coup, en substance: bon, je voudrais bien la voir, moi cette Electre, avant qu'on ne la tue. Tous se récrient: voyons, c'est de son mariage qu'il est question! Et le mendiant répond: écoutez, moi je n'ai pas été dans les écoles, je ne comprends pas ce que disent les gens; mais je comprends les gens: vous voulez tuer Electre.

Dans un autre ordre d'idées, qui nous fait revenir directement à la question initiale, on observe que, comme l'enjeu de la légitimité est de protéger des ravages de la rivalité, la délégitimation parentale ouvre une féroce guerre des prétendants. Des mères d'innombrables professions et d'innombrables services s'arrachent le mineur - ou sa mère-enfant. Rien en effet ne vient arbitrer symboliquement entre tout ces candidats sauveurs. De la rivalité il y en a partout. Mais la rivalité vis-à-vis de l'objet tombé en déshérence est inexpiable: "pourquoi pas moi?", pense chacun. Cela n'est pas sans donner du relief aux mouvements divers qui saluent l'entrée de l'avocat dans le paysage.

Mais la rivalité brute occulte les véritables enjeux de cette substitution, qui sont directement liés au rebascullement dont nous parlions. Car ce que l'entrée en scène de l'avocat réinterroge surtout, *a posteriori* ce sont quarante ans de symbiose entre le système d'assistance et le personnage du juge des enfants. On sait à quel point celui-ci dut toujours réaffirmer haut et fort qu'il était avant tout un magistrat. Il faut croire que cela n'allait pas sans dire. Dans l'appareil judiciaire, il y a aussi un muet: il s'appelle le justiciable. Ce qu'il a à dire n'est audible que dans les étroites limites des représentations conventionnelles de l'humanité tissées dans le corpus idéologique du milieu judiciaire, et l'avocat a précisément pour fonction de servir au magistrat une "vérité du justiciable" inscriptible dans ce système de représentations. L'avocat dispense donc le magistrat de mettre en danger sa langue familière à l'épreuve de l'étrangeté que pourrait porter en lui le justiciable.

Or, au tribunal pour enfants, l'avocat avait été purement et simplement remplacé par la nébuleuse des travailleurs sociaux et psychologues. La différence majeure étant que l'homogénéité des langues - cette complicité profonde des professions du droit masquée par les discordances de surface liées à la complémentarité des fonctions - est remplacée ici par l'hétérogénéité radicale.

Seul de son espèce en terre étrangère, mais exalté narcissiquement d'être assigné à occuper en effigie la place vacante du père - statue du Commandeur en quelque sorte - le juge d'enfants, qui en outre y fait souvent ses premières armes dans son "impossible" métier de juge, n'a guère d'autre ressource que cet autre rapport à l'inquiétante étrangeté, cet avers de la terreur et de l'horreur, - qu'est la fascination. Pour ceux qui s'installent longtemps dans la fonction, souvent au mépris de leur carrière, la fascination se transforme progressivement en phagocytose.]

Longtemps, il y eut des juges d'enfants, sinon inamovibles, du moins restant très longtemps en poste. La multiplication à cette place de magistrats en début de carrière, et le "turnover" qui en résulte, a aujourd'hui fortement relativisé cette symbiose.

Ainsi la fonction s'est elle stabilisée au fil des temps autour d'une imago combinée où la sollicitude maternelle, et les bénéfices qui s'y associent, s'enveloppent des attributs de la compétence paternelle. En cela du reste, elle est parfaitement identique à la position des éducateurs mâles. Les uns et les autres postulent à l'emploi de père; mais, hélas, dès lors qu'en a déserté la vertu symbolique, ce n'est vraiment plus qu'un "emploi" au sens théâtral du terme; un emploi réduit soit aux misérables dépouilles d'un "rôle" paternel, dans le style père Fouettard, ou dans le style père noble, ou dans le style papa gâteau; soit aux dépouilles plus misérables encore d'un protecteur platonique de femmes en détresse: quand du moins, et je parle là surtout pour les éducateurs, plus directement exposés, la terreur des mères araignées rencontrées dans les familles... ou les services, ne les enferme pas dans le bunker d'une complicité adolescente, soit entre eux, soit avec les adolescents objets des mesures, soit avec ce qu'il reste d'hommes dans le paysage des familles assistées. Encore une fois ne voyez là aucun procès: j'essaie seulement ici de baliser les places qui restent occupables là où s'est évaporée la filiation symbolique.

Symétriquement, le personnage de la femme-juge, en passe de devenir majoritaire compte tenu de la féminisation très rapide de toutes les professions du "tertiaire non-productif", témoigne par ses contradictions propres de la même ambiguïté structurelle. Elles semblent, mais j'avoue n'en avoir que des indices lointains et puis donc me tromper, être à la fois de leur place de jeunes femmes encore plus violemment mises en danger que les magistrats mâles par les horreurs familiales dont elles doivent traiter, sans le secours protecteur des discours psychologisants qui étaient les travailleuses sociales; et, à l'inverse des hommes, se sentir tenues à être plus juges que les juges, tant il faut éviter de donner prise au soupçon évidemment stupide, mais l'inconscient est stupide, - qu'une femme ne pourrait pas être une "vraie" juge.

Il est certain en tout cas que leur multiplication très très rapide met à mal, et pas seulement dans les juridictions de mineurs, la fiction du Juge-Père, du quasiment juge-Dieu, indûment greffée sur la fonction sociale beaucoup plus modeste somme toute qui consiste à appliquer la loi en son âme et conscience. Mais il me semble qu'à l'intérieur du reste de l'appareil judiciaire, cette fiction est de peu d'usage: deux augures ne peuvent se regarder sans rire. La majesté de la justice est à usage externe. En revanche, dans les secteurs de la protection de l'enfance, ce sont les autres acteurs qui ne cessent d'entretenir cette fiction, et son ébranlement ne serait pas sans conséquence sur l'équilibre du système.

Et c'est précisément dans le même sens que devrait opérer l'entrée en scène de l'avocat. Elle annonce en effet les retrouvailles du magistrat avec son interlocuteur naturel; soulignant peut être, d'ailleurs, seulement d'un trait supplémentaire, un retour à sa sphère culturelle propre, qui est beaucoup plus proche du "regard commun" originaire que du "regard spécialisé" du système d'assistance. Le juge d'enfants a toutes chances d'être beaucoup plus, dans l'avenir que par le passé, un magistrat comme les autres.

Le métier de l'avocat, métier de ruse, de stratégie et de théâtre, ramène en effet la Loi, dûment majusculée, fantasmée comme ordre d'une Justice quasi-divine, à la réalité, moins noble (au sens où je disais à l'instant "père Noble"), du Droit: le droit, espace d'un complexe jeu de Go où s'intriquent subtilement un formalisme pointilleux dans le registre obsessionnel, et une rhétorique séductrice dans le registre hystérique. Il est remarquable d'ailleurs que le Tribunal pour enfants ait été le premier à se défaire des solennels oripeaux rituels par lesquels cette justice "humaine, trop humaine", se met elle-même traditionnellement en scène comme Justice transcendante: le Juge d'enfants n'en avait plus besoin, la complicité du système d'assistance suffisait à lui en garantir l'estampille, aussi longtemps du moins que ses arrêts consonnaient systématiquement avec ce que lui dictait la sollicitude maternelle. À l'image de ces familles où les mères conservent avec vigilance la majesté des décisions du père, dès lorsqu'elles sont sûres de les inspirer en coulisse. Mais il n'aura pas à les reprendre, puisqu'entre temps cet appareillage théâtral a fondu comme neige au soleil et que la justice se rend en de plus en plus d'endroits en complet veston ou en tailleur.

Bref le Juge-Père risque d'apparaître de plus en plus nu, brave homme ou brave femme comme tout le monde, empêtré comme tout le monde dans ses contradictions idéologiques, pris comme tout le monde entre ses évidences pacifiantes et les spectres terrorisants de l'innommable. L'entrée de l'avocat serait pour le coup un fameux pied de nez aux faux-semblants du système – qu'en mon nom personnel je qualifierais volontiers de salutaire, si j'étais vraiment sûr que de nouveaux faux semblants n'apparaîtront pas quelque part en due contrepartie.

En effet, sur cet exemple restreint de l'introduction de l'avocat, qui nous a servi de fil conducteur et d'illustration, pour explorer les conditions de possibilité d'une parole audible, dans un système qui ne parle que de cela, mais peut difficilement s'en payer le luxe, on peut fantasmer le meilleur comme le pire. Les langues d'Ésope nous seront métaphore autant que le Canada Dry...

Le pire, avec la perspective de devoir travailler encore plus au milieu des grandes orgues de l'indignation, de voir un nouveau "bavardage" se surajouter simplement comme une nouvelle voix dans cette grande polyphonie à rendre sourd.

Le meilleur, tout simplement parce que la restauration des familles comme banal sujet de droit peut introduire comme une brèche dans le déjà-jugé de leur réduction à l'état infantile; et plus simplement encore parce que la confrontation à une langue pour nous nouvelle, au milieu d'une psalmodie bien réglée, peut localement produire un "écart", qui dérange et force à entendre, un peu, des vérités au goût étrange venues d'ailleurs: au moins pour quelque temps - mais ce serait déjà cela de gagné.

Heureuse mésaventure, au total, si elle était vraiment signe avant-coureur d'un retour de la Loi symbolique dans sa vraie nature, qui est comme on l'a vu de se fonder dans l'épreuve de la castration, donc de la finitude, de la limite et de la blessure. Si l'on en invoquait moins l'idole travestie pour en mieux laisser travailler les effets inconscients. Si de ce fait l'imagerie d'une paternité quasi-divine servait moins à saccager ce qui s'opère en chaque naissance humaine d'inscription dans une lignée de sens, autour de cette faille mystérieuse hors de laquelle nul n'est institué père, nulle n'est instituée femme, l'un par la reconnaissance de l'autre. Si..., si..., si...; Mais, en confiance, je n'y crois guère. Les lendemains qui chantent, nous savons trop ce qu'en vaut l'aune.

Nous voici au moment de conclure. J'ai essayé de traiter votre question, qui se présentait comme une question de conjoncture. Mais vous avez bien compris qu'à travers elle, c'est une autre question que j'avais envie de traiter. Question plus détachée des aléas des évolutions juridiques et peut être plus fondamentale, en tout cas à mes yeux.

Permettez moi de vous dire en quelle méfiance, après trente trois ans de fréquentation assidue, je tiens de plus en plus les institutions qui veulent le bien de leur prochain et les idéologies dont elles se drapent, même retranscrites des théories en lesquelles je me reconnais parce qu'elles me donnent à penser; même et surtout quant elles se recommandent de modernités d'ailleurs si vite obsolescentes. J'ai trop éprouvé comment on les retrouvait toutes en bout de course fonctionnant comme alibi d'une contre-violence froide, dans la tentative d'expulser en urgence la violence imaginaire produite par l'étrangeté de nos objets de pratique.

En ce sens, des grand'messes comme celles-ci sont elles aussi langues d'Ésope. Elles sont redoutables comme lieux d'orchestration du discours. Si j'ai accepté cependant d'y parler, c'est que la crainte de m'être prêté à mon tour à mettre en musique une nouvelle langue de bois, se double de l'espoir de m'être adressé à chacun ou à quelques uns d'entre vous, comme j'essaie de le faire dans mes espaces de pratique habituels, en face à face ou en groupes restreints; de l'espoir surtout qu'elles puissent être aussi lieux où tentent de se parler en mots maladroits et difficiles les points souffrants, les incertitudes, les révoltes, les défaites de chacun. La seule question est la question de la peur, la peur qui donne envie de tuer Électre, la peur qui la fait marier au jardinier. Le reste est littérature, et littérature meurtrière.

Lorsque l'on est - comme vous, - placé par son histoire personnelle au cœur de cette grande machine à brûler les sorcières et à fabriquer des êtres de nulle part, il faut une bien grande passion de la castration symbolique pour persister, en une guérilla sans espoir, à y inscrire des fissures imperceptibles d'où puissent malgré tout suinter des lambeaux de parole et d'écoute. C'est seulement dans l'alliance qu'induit entre les humains le travail souffrant de devenir sujet, celui des enfants, ou celui des familles, ou celui, identique dans sa nature, des intervenants mandatés auprès d'eux, que des grains de sable viennent gripper un peu l'enchaînement maléfique de la violence et de la contre-violence.

D'un système institutionnel ou d'un discours institué, on ne peut attendre plus, mais ce serait déjà beaucoup, que de l'humilité, de la capacité à se laisser déranger, des maillons faibles pour se laisser attaquer, de l'attention passionnée aux contradictions, de la patience pour l'étrangeté. C'est, hélas, souvent, encore beaucoup demander.

On voudrait pouvoir dire du travail social ce que Nietzsche fait dire à Zarathoustra de l'amour de l'homme et de la femme: "Que ce soit de la pitié pour des Dieux souffrants et voilés." "Mais", ajoute-t-il, "le plus souvent, c'est une bête qui devine l'autre". On voudrait pouvoir, au milieu du grand batelage bien-pensant, y entendre seulement cette invocation à mi-voix, autour de la blessure silencieuse, que Michel Foucault reprend à René Char; "Compagnons pathétiques qui murmurez à peine... "